



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5444

Approbation de mises à disposition à titre gratuit d'espaces du musée Malartre au bénéfice de l'association Club CAR Lyonnais pour l'évènement Retro-Renault et de l'association Rotary Club Lyon Ouest pour un évènement caritatif

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5444 - APPROBATION DE MISES A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'ESPACES DU MUSEE MALARTRE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION CLUB CAR LYONNAIS POUR L'EVENEMENT RETRO-RENAULT ET DE L'ASSOCIATION ROTARY CLUB LYON OUEST POUR UN EVENEMENT CARITATIF (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Rotary est un réseau mondial de professionnels et de leaders solidaires regroupés dans 35 000 clubs dont la mission est de se mettre au service des autres, de faire la promotion de l'intégrité, de la compréhension mutuelle, de la bonne volonté et de la paix.

Le Rotary club de Lyon Ouest organise chaque année un évènement caritatif nommé « Passion voiture » au profit de la lutte contre le cancer.

Dans le cadre de l'organisation de la 5^e édition de cet évènement caritatif, le Rotary club de Lyon Ouest a sollicité le Musée Henri Malartre afin de pouvoir bénéficier, le dimanche 27 septembre 2020, du parc du musée.

La valorisation de cette mise à disposition s'élève à 1000 €HT.

Le Club des Amateurs d'anciennes Renault lyonnais est l'une des 11 antennes régionales du C.A.R Ile de France fondé en 1967 et composé d'environ 1000 adhérents.

L'association lyonnaise regroupe à ce jour plus de 70 adhérents de tous âges et tous horizons avec un total d'environ 140 véhicules, des années 1920 aux productions les plus récentes.

Elle est basée sur le bénévolat et a pour but de regrouper les propriétaires ou amateurs d'anciens véhicules Renault, de collaborer à la sauvegarde des modèles anciens de la marque, de mettre à la disposition des adhérents tous les moyens indispensables à la restauration d'anciens véhicules Renault et d'organiser des manifestations, concentrations ou rallyes.

Tous les deux ans, cette association organise l'évènement Rétro Renault afin de faire découvrir au public des automobiles de collection de marque Renault.

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2020 de cet évènement, le Club des Amateurs d'anciennes Renault lyonnais a sollicité le Musée Henri Malartre afin de pouvoir bénéficier, le 19 avril 2020, du parc du musée.

A titre d'information, la valorisation de la mise à disposition de ces espaces s'élève à 1 200 €H.T

L'accueil de ces manifestations pour le musée de l'automobile Henri Malartre permet de développer les liens avec les associations locales du monde de l'automobile de collection, bénéficiant ainsi de leurs réseaux et de leurs connaissances sur certaines marques, avec des associations caritatives afin d'ouvrir le musée vers de nouveaux publics et sont également l'occasion de communiquer la programmation du musée vers un public plus nombreux.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon/Musée Henri Malartre propose d'accorder la gratuité de ses espaces conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Par ailleurs, par dérogation aux délibérations n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 et n° 2017/2958 du 29 mai 2017, et dans le cadre de l'évènement caritatif qu'il organise, le Rotary Club de Lyon ouest bénéficiera d'une exonération des droits d'entrée au musée pour un groupe de 150 personnes et de la privatisation de 2 voitures roulantes pour une durée de 2h.

Les conventions jointes au présent rapport formalisent les conditions de ces mises à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 et n° 2017/2958 du 29 mai 2017 ;

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1 - Les conventions de mise à disposition gracieuse du parc du musée Henri Malartre établies entre la Ville de Lyon, l'association Le Club des Amateurs d'anciennes Renault lyonnais et le Rotary Club Lyon Ouest sont approuvées.
- 2 - Monsieur Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 3 - L'exonération des droits d'entrée au musée de l'automobile Henri Malartre pour un groupe de 150 personnes et le prêt gracieux de 2 voitures roulantes pour une durée de 2 heures sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER